

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

**RÈGLEMENT MRC-562**

Règlement imposant les taxes nécessaires pour rencontrer le coût d'octroi de subventions intitulé "SUBVENTIONS MRC" prévu pour l'exercice financier 2008.

**GÉNÉRALITÉS**

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 3 octobre 2007;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir des sommes représentant les coûts de l'octroi de subventions aux organismes suivants :

- Corporation de Développement Agroalimentaire - 5 000 \$  
Forêt du Centre du Québec
- URLS Centre-du-Québec 500 \$
- Autres 1 000 \$

**RÉPARTITION**

ATTENDU QU'il est convenu de répartir les coûts des subventions d'après la richesse foncière uniformisée 2008 des municipalités de la MRC de Drummond.

EN CONSÉQUENCE,

Il est par le présent règlement **MRC-562**, unanimement statué ce qui suit savoir :

- 1) Il sera et il est par les présentes, imposé sur tous les biens des municipalités de la MRC de Drummond, une taxe suffisante pour produire un revenu minimum de 6 500 \$ représentant le coût des subventions accordées, au taux de 0,000107 \$ par 100 \$ d'évaluation et qui sera répartie d'après la richesse foncière uniformisée 2008 et suivant le tableau no 1, tableau ci-annexé pour valoir comme si ici au long récit;
- 2) Il sera et il est par les présentes requis de toutes et chacune des municipalités de la MRC de Drummond, les coûts ci-haut prévus, en versements dus les premiers jours des onze (11) premiers mois de 2008 tel que prévu au tableau no 2;
- 3) Il sera et il est par les présentes statué qu'un intérêt de un pour cent (1%) par mois sera chargé à toutes et chacune des municipalités visées par le présent règlement pour tout versement fait après le quinze (15) de chacun des mois pour lequel il doit être fait;

LE PRÉSENT RÈGLEMENT PRENDRA FORCE ET EFFET SUIVANT LA LOI.

**ADOPTÉ**

Signé: Francine Ruest Jutras  
Francine Ruest Jutras  
préfète

Signé : Michel Gagnon  
Michel Gagnon  
directeur général

ADOPTÉ LE : **28 novembre 2007**

RÉSOLUTION D'ADOPTION : **mrc8441/07**

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : **28 novembre 2007**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Drummondville, ce 12 décembre 2007

Michel Gagnon  
Directeur général